



Assemblée générale

Distr. générale
18 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 105 de l'ordre du jour

Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement

Rapport de la Première Commission

Rapporteuse : M^{me} Tasha **Young** (Belize)

1. La question intitulée « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 69/519 du 2 décembre 2014.
2. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2015, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 1^e séance, le 7 octobre 2015, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 88 à 105. Ce débat a eu lieu les 8 et 9 et du 12 au 16 octobre (voir A/C.1/70/PV.2 à 8). Les 9 et 19 octobre, la Commission a eu des échanges de vues avec, respectivement, le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées à des sessions précédentes et la présentation des rapports (voir A/C.1/70/PV.3), et le Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement (voir A/C.1/70/PV.9). Elle a également consacré 12 séances, du 19 au 23 et du 26 au 30 octobre, à des débats thématiques et à des tables rondes avec des experts indépendants (voir A/C.1/70/PV.9 à 12 et 14 à 21). Lors de ces séances et pendant la phase de prise de décisions, des projets de résolution ont été présentés et examinés. La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution et de décision à ses 22^e à 26^e séances, du 2 au 6 novembre (voir A/C.1/70/PV.22 à 26).
4. Pour l'examen de ce point, la Commission n'était saisie d'aucun document.



5. Aucun projet n'a été présenté et la Commission n'a pris aucune décision au titre de ce point.
